

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 11-272-1919 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc.

n° 11-272-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 juin 1919

Numéro JO  
n° 272 du 30/06/1919

Date du numéro  
30 juin 1919

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 26 mars 1919 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc

**Vu** le texte de la dite loi inséré au Journal Officiel de la République Française du 2 avril 1919 et l'erratum à cette loi paru au Journal Officiel de la République Française du 4 du même mois

**Vu** la dépêche ministérielle du 15 mai 1919

Sur la proposition du chef du service des douanes ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulguée dans la Colonie pour y être exécutée selon ses forme et teneur, la loi du 26 mars 1919 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié et affiché partout où besoin sera.

A. LAURET.